AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-3-7-69 950796

PUBLICATION PERIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

11, Rue de la Vigilance — 69 - LYON-3e
Tél. 60-66-24 et 60-69-55

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D.D.A.
51, Av. Maréchal-Foch - LYON-6e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 106 de Juillet 1969 1er Juillet 1969

AVERTISSEMENTS & INFORMATIONS

V I G N E

MILDIOU - Un traitement devra être appliqué dès réception.

BLACK-ROT (zones contaminées) - La protection devra être maintenue jusqu'au 5 juillet au moins.

VERS DE LA GRAPPE - Il est encore trop tôt pour fixer la date des traitements contre la 2ème génération.

OIDIUM - La protection sera maintenue sur cépages sensibles en raison des conditions climatiques redevenues plus favorables à la maladie.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES - La protection devra être assurée jusqu'au 5 juillet au moins.

CARPOCAPSE - Les traitements conseillés pour la période du 30 juin au 3 juillet pourront être retardés jusqu'à la période du 4 au 7 juillet en raison de la faible activité des papillons entre le 18 et le 25 juin.

Dans les autres régions où un traitement était conseillé avant le 28 juin, il devra également être renouvelé entre le 4 et le 8 juillet.

Dans les seules régions 28 et 30, l'extension du 1er traitement sera nécessaire entre le 7 et le 10 juillet.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER - Dans les régions basses de la Drôme et de l'Ardèche, le premier traitement sur pêches et abricots (2ème génération de chenilles) devra être appliqué entre le 5 et le 7 juillet.

CULTURES DIVERSES

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE ET DE LA TOMATE - Le premier traitement devra être renouvelé dans les 4 jours après la première pluie prolongée survenue après le 29 juin. Il devra alors être étendu aux cultures de tomates de conserverie dans la Drôme, où il sera également efficace contre l'alternaria qui prend une certaine extension dans cette région. On limitera alors le choix des produits à: Manèbe ou Mancozèbe (160gr/hl de mat.act.) - Propinèbe (210gr/hl de m.a.)

PYRALE DU MAIS - En toutes zones, un premier traitement devra être appliqué dès réception, même si les inflorescences ne sont pas encore dégagées.

TORDEUSE DES POUSSES DU PIN - Dans toutes les régions basses et moyennes de la Circonscription la période la plus favorable au traitement ou à son renouvellement se situera entre le 4 et le 8 juillet.

OIDIUM DU CASSISSIER - Maintenir ou poursuivre la protection en raison des conditions climatiques favorables.

P66

INFORMATIONS MARAICHERES

DESHERBAGE DES POIREAUX - Les herbicides indiqués ci-dessous doivent être utilisés après la reprise des poireaux repiqués sur terrain propre:
Linuron 0kg750 m.a./ha - Prométryne 1kg000 m.a./ha - Chloroxuron 3kg500 m.a./ha

Les associations à base de: Linuron + Monolinuron ou de C.I.P.C. + Diuron peuvent également être utilisées pour cet usage.

ASPERGES - CRIOCERES: Dès l'apparition des adultes traiter par poudrage ou par pulvérisation avec un insecticide à base de Lindane - D.D.T. - Parathion.

CAROTTES - MILDIOU: Des risques de contamination sont possibles, assurer une protection régulière avec l'un des fongicides suivants: Captane 150gr m.a./hl - Captafol - Manèbe - Mancozèbe 160gr m.a./hl - Zinèbe 200gr m.a./hl - Phaltane 100gr m.a./hl.

CELERI - SEPTORIOSE: Traiter régulièrement tous les 8 jours environ avec un fongicide à base de: cuivre 250gr/hl - Oxyquinoléate 60gr/hl - Doguadine 100gr m.a./hl (association Carbatène + Manèbe).

HARICOT - ANTHRACNOSE : 4 traitements peuvent être conseillés.
1°- dès la levée lorsque la plante a 2 feuilles déployées - 2°- au début de la floraison
3°- en pleine floraison - 4°- au début de la formation des filets.

Les fongicides suivants seront utilisés en pulvérisation pneumatique à raison de 2kg m.a./ha Phaltane Captane - Zirane - Thirane - Manèbe - Mancozèbe et Zinèbe; ces 3 derniers sont également efficaces contre la rouille.

LAITUE - Les traitements ne seront pas espacés de plus d'une semaine en période critique soit:
1°- pendant les 15 jours qui suivent la levée (Mildiou et Botrytis)
2°- du repiquage ou de l'éclaircissage jusqu'à ce que les feuilles de la base soient bien étalées sur le sol (Mildiou - Botrytis et Sclerotinia). Les fongicides suivants sont conseillés contre le:
- Botrytis: Captafol - Thirane 160gr m.a./hl - Dichloran 50gr/hl
- Mildiou: Mancozèbe - Zinèbe - Manèbe - Thirane à 160gr m.a./hl

Ces deux derniers peuvent être phototoxiques sur semis
- Sclerotinia: Dichloran 50gr m.a./hl - Quintozène 300gr m.a./hl

1500 litres de bouillie doivent être mis en oeuvre à l'Ha.

OIGNON - MILDIOU: On peut envisager de traiter périodiquement tous les 10 jours avec l'un des fongicides suivants: Mancozèbe - Manèbe 160gr m.a./hl - Propinèbe 210gr m.a./hl ou 2kg de m.a./ha en pulvérisation pneumatique.

Ces traitements sont également efficaces contre le Botrytis.

POIREAU - TEIGNE : Dès que les premières morsures sont observées effectuer un traitement. En période sèche il sera renouvelé tous les 10-12 jours. Un des insecticides suivants sera utilisé: Parathion - Diazinon - Malathion - Lindane - D.D.T.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

L'Agent technique chargé des questions maraîchères
G.FERAND

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX